

Le 26/09/2020 Permanence 9<sup>h</sup> à 12<sup>h</sup>

M<sup>2</sup> HOUDIN - 28 RUE DU GONTE DE SEGOR.

Demande la possibilité de construire en ZONE AU à 3 m de recul et non en limite de propriété comme énoncé actuellement.

Demande également la limitation d'emprise au sol d'une construction à ~~75%~~ <sup>45</sup> % du sol au lieu de 75% comme énoncé en ZONE AU.

Conformément à la ZONE U.

P.S: Les derniers temps, nous avons ressenti de fortes odeurs désagréables sur notre terrain (principalement le soir).

→ Je suis située <sup>30</sup> rue de la Croix blanche à Fresnes sur Sarre, il y a un terrain sur le côté de ma maison de 6 m de façade et 123 m de longueur qui a partiellement à un propriétaire, perpendiculaire au canal. Avant de rechercher le propriétaire je voudrais savoir, si possible de devenir un terrain de passage pour pouvoir vendre des lots de mon terrain derrière à un promoteur ou autre.

→ L'odeur de vedalia doit prendre une solution, car mon projet de vendre avec cette odeur ne pourra pas aboutir. Et moi-même je ne peux pas inviter de gens car impossible d'être dans le jardin, pour nous aussi et mes enfants.

→ Et l'agriculteur doit de chez moi au champs se reculer de 5 m, et il fait son agriculture sur ce terrain de cette propriétaire.